

AFFAIRE N° 12 - Avenant N° 3 au marché passé avec la SEGEFOM le 31 Mars 1958 pour des travaux de construction d'un abattoir municipal à Saint-Denis - (1er lot : bâtiment principal - annexes - aménagement des cours et abords).

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Le présent avenant a pour objet de reporter l'exécution des travaux non déterminés à la suite de la pose des accessoires ayant fait l'objet de l'avenant N° 1.

Il s'agit plus exactement d'un certain nombre de travaux dont l'exécution avait été laissée en suspens en 1962 en attendant l'arrivée des accessoires qui ont été installés beaucoup plus tard.

Lors de l'interruption des travaux la SEGEFOM avait demandé à la Commune de faire précéder à un constat d'achèvement des travaux pour la dégager de la responsabilité de gardiennage de l'abattoir inachevé.

Lorsque la Commune a mandaté tout récemment la dépense relative aux travaux en cause, M. le Receveur Percepteur a demandé que les dits travaux fassent l'objet d'un avenant.

C'est cet avenant N° 3 que je vous demande de bien vouloir approuver.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Le Maire : Je vous demande, Messieurs, d'approuver cet avenant de façon que nous puissions payer les travaux et emprunter la somme nécessaire. Il s'agit en effet de travaux supplémentaires qui ont déjà été exécutés et qu'il nous faudrait régulariser le plus rapidement possible.

Adopté à l'unanimité.